

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : MG-410

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation recommandée : Essais non destructifs.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300	

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

La classification suivante s'applique aux quantités inférieures à 450 L. Des risques supplémentaires s'appliquent aux quantités supérieures à 450 L.

Classification GHS

Comb. Dust*

*Cette classification est basée sur le produit tel que vendu (sous forme de poudre). Cette classification ne s'applique pas une fois que le produit a été mélangé avec un liquide,

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Mention d'avertissement (GHS) : Attention
Mentions de danger (GHS) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

Non applicable

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

3.2. MÉLANGES

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de HazCom 2012/SIMDUT 2015

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Poussières combustibles. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Éviter de générer de la poussière. Lorsqu'elles sont confinées et exposées à une source d'inflammation importante, les particules en suspension dans l'air présentes en concentrations suffisantes peuvent exploser.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ne pas laisser les dépôts s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont relâchés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c-à-d nettoyer les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de générer et de respirer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Une fois le produit est mélangé à un liquide, les risques d'explosion de poussières combustible disparaissent.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des oxydants.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Particules non réglementée autrement (PNOR) et Particules non classées autrement (PNO)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables) 3 mg/m ³ (particules respirables)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il est recommandé que tout l'équipement de contrôle de la poussière, comme la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matière liés à la manipulation de ce produit contiennent des bouches d'aération de prévention des explosions ou un système de suppression des explosions ou qu'elles soient dans un environnement déficient en oxygène. Assurer que tous les systèmes de traitement de la poussière (tels que conduits d'échappement, appareils de dépoussiérage, récipients et équipement de transformation) sont conçus de façon à empêcher la poussière de se disperser dans l'aire de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente aucune fuite). N'employer que de l'équipement électrique classifié et des chariots de manutention automoteurs.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Solide

Apparence : Poudre

Couleur : Vert

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Poussières combustibles
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Éviter toute formation de poussière.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

MG-410	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

MG-410	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

MG-410	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé pour le transport (<450 L par volume)
DOT (non-vrac) : Non réglementé pour le transport (<450 L par volume)
Transport des marchandises dangereuses (TMD) : Non réglementé pour le transport (<450 L par volume)
IATA : Non réglementé pour le transport (<450 L par volume)
IMDG : Non réglementé pour le transport (<450 L par volume)

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

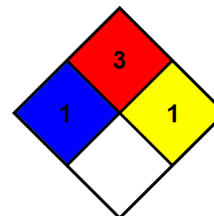
15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 1
Danger d'incendie NFPA : 3
Réactivité NFPA : 1



15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 07/12/2021
Autres informations : Pour une manipulation sécuritaire, consultez la norme NFPA 654 relative à la prévention des risques d'incendie et d'explosion de poussières présents dans les installations qui fabriquent, traitent et manipulent les particules solides combustibles.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.